

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Préparons nos jeunes gens à devenir les plus forts dans leur profession et les mieux armés pour la défendre et la perfectionner ; et acheminons-les tout doucement vers l'organisation professionnelle dont ils seront plus tard les membres très convaincus et très ardents.

Mgr GIBIER.

C. F. T. C.

Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

4^e CONGRÈS DE L'U. R. T. C. O.

A SAINT-NAZAIRE

les 19 et 20 Mars 1927

sous la présidence de Jules ZIRNHELD

Président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Samedi 19, à 20 h. 30, première réunion spéciale aux Syndiqués de la Région Nazairienne, à laquelle pourront assister les délégués présents à Saint-Nazaire. Causerie par un Membre de la C. F. T. C. ; causerie par une déléguée des Organisations Parisiennes.

Dimanche 20, à 8 h. 30, deuxième réunion. Court rapport sur l'activité de l'U. R. et sur la Propagande syndicale et son organisation pratique. Causerie par une Déléguée des Organisations Parisiennes.

11 h. 30. — Messe à l'Eglise Saint-Gohard ; allocution.

12 h. 30. — Banquet par souscription.

14 h. 30. — Visite d'un paquebot si possible.

16 heures. — Courts rapports de l'Union Nazairienne et de l'Union Régionale ; Conférence J. Zirnheld ; Concert.

Le programme complet et définitif sera donné ultérieurement par affiches, circulaires et la presse.

Que tous ceux qui pourront se joindre aux délégués à Saint-Nazaire se fassent inscrire au Secrétariat de l'U. R., 6, rue de Bel-Air, le soir, de 19 heures à 20 heures, avant le 13 Mars prochain, dernier délai, en indiquant s'ils coucheront à Saint-Nazaire, et s'ils participeront au banquet du dimanche 20 Mars.

NOTRE CHEF

Jules ZIRNHELD

président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

A l'approche du 4^e Congrès de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de l'Ouest, il nous a paru bon de faire connaître Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C., qui doit présider les travaux du Congrès devant se tenir à Saint-Nazaire les 19 et 20 mars prochain.

Jules Zirnheld, actuellement conseiller du Syndicat des Employés de commerce et de l'industrie de Paris, en a été le président de 1906 à 1923.

De descendance alsacienne, Zirnheld est, au physique et au moral, très représentatif. Il a la figure énergique, le geste impérieux, la voix chaude et puissante, il s'impose à tous comme un chef merveilleusement doué, volontaire et persuasif, né pour la

lutte et fait pour la victoire. Orateur, il entraîne surtout par la clarté de ses idées, la vigueur de sa dialectique, l'ardeur de ses convictions, l'impétuosité d'une parole abondante qui cherche moins les phrases brillantes et imagées que les formules vives et bien frappées.

Cet orateur est un apôtre rayonnant d'une foi conquérante. Peu d'âmes loyales et sincères échappent à son emprise. Il en est un pourtant que Zirnheld n'a pu conquérir : celle de son ex-patron ! Au retour de la guerre, notre ami a été prié de choisir entre sa situation et son apostolat. Il n'a pas hésité. N'appartenant pas à la même catégorie morale que certain chef syndicaliste, en lui l'administrateur a été vaincu par l'apôtre. Il a préféré quitter le poste de confiance qu'il occupait plutôt que de trahir la confiance de ses camarades.

Zirnheld, enfin, est un héros. Sous-lieutenant aviateur, il partit, dans la nuit du 20 au 21 juin 1916, avec son chef d'escadron, pour tenter un bombardement sur Metz. Le temps était défavorable, la brume

intense et le vent fort. « Mais il fallait, — écrivait-il plus tard à un ami — il fallait, et comme les circonstances étaient plutôt difficiles, qu'un peu d'hésitation se manifestait, nous avons brusqué le départ et pris les devants, certains qu'on nous suivrait, et j'ai appris depuis avec une grande joie qu'on nous avait suivis. » Leur mission accomplie, les deux aviateurs s'en retournent, mais un accident les force d'atterrir dans un terrain marécageux. Blessés aux jambes, ils se relèvent, brûlent leur avion et tentent de regagner nos lignes que se trouvent à une vingtaine de kilomètres. Au bout de quatre heures d'une marche épuisante, ils sont cueillis par une patrouille allemande.

Interné au camp de Landshut, en Bavière, Zirnheld y fut l'objet, pendant toute sa captivité, des vexations et des mauvais traitements de l'ennemi, en raison de sa ferme attitude, de son énergie, de sa bravoure et de son esprit d'initiative. Pour avoir essayé de faire parvenir aux armées françaises des renseignements importants et réussi à démasquer un espion allemand, il fut condamné à douze ans de travaux forcés, et subit quatre mois d'emprisonnement. Promis au peloton d'exécution, il fut au dernier moment, épargné. Rentré en France à la fin de la guerre, une citation à l'ordre de l'Armée et la Croix de la Légion d'honneur le récompensèrent de sa vaillance et de son héroïsme.

Voilà l'homme que les Travailleurs Chrétiens ont choisi pour leur chef.

Quand il prit la présidence de la C. F. T. C., le glorieux combattant Zirnheld n'était pas à la tête d'une armée syndicale très nombreuse, mais, sans plus de fanfaronnerie qu'à l'heure tragique où il risquait sa vie, il a redit, confiant dans le succès de sa mission : « Comme les circonstances étaient plutôt difficiles et qu'un peu d'hésitation se manifestait, nous avons brusqué le départ et pris les devants, certains qu'on nous suivrait ! »

On vous a suivi, Zirnheld, et cela dans le même temps où se fondaient les effectifs de la C. G. T... On vous a suivi, et les syndicalistes chrétiens de France sont venus nombreux grossir les rangs de l'armée syndicale dont vous aviez pris la tête. La brume qui vous enveloppait au départ s'est rapidement dissipée. A cette heure vous pouvez contempler, dans la clarté du jour naissant, les ouvriers français, les travailleurs chrétiens, heureux et fiers de marcher sur vos pas.

G. P.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens

La fête annuelle aura lieu le 13 février, Salle Colbert, à 14 heures, et sera donnée avec le concours de Mme Vasse et de sa compagnie.

Nous croyons utile de signaler à nos sociétaires l'intérêt immédiat qu'ils ont à nous faire de la propagande pour cette fête, car plus l'assistance sera nombreuse et plus nous ferons de bénéfices. Nous estimons que leur tâche sera d'autant plus facile à décider leurs amis à notre fête que la pièce jouée doit plaire à tout le monde. Le sujet choisi, « Les Danicheff », a déjà attiré la grande foule à la Salle Colbert et nous sommes convaincus que si nos sociétaires veulent bien faire un peu de propagande, nous devons, nous aussi, emplir cette salle.

Aussi pour terminer, nous nous permettons d'insister près de tous pour qu'ils nous aident en nous attirant des spectateurs, qu'ils nous aident également en nous plaçant des billets de tombola, nous comptons absolument sur eux. Si nous voulons que notre Société prospère et devienne de plus en plus intéressante, il faut que nous lui en donnions les moyens en emplissant sa caisse, donc que chacun fasse son petit effort et tout sera parfait.

Un nouveau deuil à la C.F.T.C.

Mlle Maria BARDOT

Les syndicats professionnels féminins du boulevard des Capucines (C. F. T. C.) viennent de perdre une de leurs dirigeantes les plus dévouées et les plus expérimentées, Mlle Maria Bardot, morte le 9 janvier, presque soudainement, à la suite d'une opération.

Membre d'un patronage parisien, Mlle Bardot s'était consacrée, dès sa jeunesse, à l'apostolat social parmi ses sœurs de travail. Dans les syndicats de l'impasse Gomboust, puis, après la fusion, dans ceux de la rue de Sèze, aujourd'hui boulevard des Capucines, elle avait acquis une formation et une influence dont elle fit bénéficier, au bureau confédéral, le syndicalisme chrétien tout entier.

Elue conseillère prud'homme de la Seine en 1920, au second tour de scrutin, après une campagne mouvementée contre une militante en vue de la C. G. T., Mlle Bardot avait conquis, dans ce milieu, l'estime de tous ses collègues, socialistes ou communistes, d'une part, patrons, de l'autre. Elle avait été élue triomphalement en novembre dernier. Les pouvoirs publics avaient signalé, par une récente distinction, son dévouement aux œuvres d'enseignement professionnel et sa collaboration à la Commission départementale du travail.

Les obsèques de cette humble ouvrière couturière ont pris, mercredi, le caractère d'une manifestation de regret et de sympathie ; parmi tous ces témoignages de tristesse, les plus touchants, à coup sûr, étaient ceux des apprenties auxquelles Mlle Bardot s'appliquait, sans mesurer ses forces, à donner la formation morale en même temps que les conseils techniques.

Union Régionale

des

Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

Du Bureau de l'Union régionale, les deuxièmes mardis, 8 février et 8 mars, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 19 à 20 heures, les samedis de 17 à 19 heures. La permanence est assurée par le secrétaire général qui recevra les adhésions et fournira tous renseignements.

Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS CHRETIENS
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunion du Conseil d'administration le mardi 8 mars, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

PAIEMENT DES COTISATIONS

La perception des cotisations se fera le dimanche 6 mars, 6, rue de Bel-Air, de 9 h. 30 à 10 h. 30.

Caisse Rurale et Urbaine

des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union nantaise des Syndicats chrétiens, où les syndiqués pourront déposer et faire des demandes d'emprunt.

Tous renseignements pourront être fournis au siège des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, où l'on pourra s'adresser.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Nous faisons un pressant appel à tous les syndiqués pour leur rappeler le Service d'Achats en commun où ils pourront trouver, aux meilleurs qualités et prix, tout ce qui est nécessaire à un ménage.

Ouvert les mardis et jeudis de 14 à 19 h., mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; les samedis, de 9 h. 30 à 11 heures et de 14 à 19 heures.

COOPERATION

Nous tenons à la disposition des syndiqués des deux sexes, à jour de leur cotisation, la liste des Maisons qui accordent, sur présentation de la carte syndicale, des escomptes sur tous achats.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

NANTES

Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocations

Les réunions du Conseil syndical auront lieu les deuxièmes vendredis, 11 février et 11 mars, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Famille Syndicale

MARIAGE

Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de notre camarade Marcel Faudray avec Mlle Marguerite Bonneau.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le mardi 15 février, à 11 h., en l'église paroissiale Saint-Clément.

Aux futurs époux nous adressons, avec nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur.

Une nomination

Le camarade Paul Foulon, secrétaire du Syndicat des employés, conseiller prud'homme, délégué à l'Union locale de l'enseignement technique, vient d'être nommé, par M. le Préfet de la Loire-Inférieure, membre du Comité départemental de l'enseignement technique, en remplacement de M. Wroëns, du Syndicat des employés des deux sexes (C. G. T.) de Saint-Nazaire.

Cette nomination est une reconnaissance officielle de nos organisations syndicales chrétiennes.

Nos félicitations au camarade Foulon.

Assemblée générale d'hiver

Bien que la date n'en soit pas encore définitivement arrêtée, elle aura sans doute lieu en mars prochain.

Elle prendra cette fois une grande importance, en raison des questions qui seront traitées, en particulier l'action professionnelle, pour laquelle une communication importante sera faite. Il importe donc d'y assister en grand nombre.

Une convocation individuelle sera adressée à tous les syndiqués, qui leur donnera la date exacte et l'ordre du jour complet.

Les cotisations en retard et celles pour 1927 y seront perçues.

Séance récréative

DU DIMANCHE 30 JANVIER

C'est devant une salle comble que s'est déroulée la matinée récréative organisée le 30 janvier, dans la salle des fêtes des Travailleurs Chrétiens.

Nos sincères félicitations au jeune régisseur de la séance, M. Racineux, qui n'a pas craint de se dépenser et qui, pour sa première organisation, a réalisé un coup de maître. Tous nos compliments aussi à M. Quéro, qui, toutes les fois qu'on lui demande un service, répond présent. Nos félicitations également aux autres artistes : MM. Colas, Mahé, Dubost, Bellandeu, Burban, Gilbert et Pavageau, qui ont rempli leur rôle dans la perfection.

En somme, charmante matinée qui laisse espérer de belles séances pour l'avenir.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Le dimanche 16 janvier, à 10 heures, avait lieu, 6, rue de Bel-Air, l'Assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Thomaré, son président. Avait pris place au bureau, Gustave Pressensé, secrétaire général de l'U. R. de l'O.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance par le secrétaire du Syndicat, le rapport des travaux de l'année par le Président, la parole fut donnée au secrétaire général, lequel après avoir adressé, au nom de la C.F.T.C. et de l'U.R., les vœux pour la nouvelle année, parla de la nécessité plus impérieuse que jamais pour les catholiques de se grouper dans des organisations répondant à leurs aspirations religieuses, puis il recommanda une propagande intense en indiquant ce que chacun doit faire dans l'atelier où il travaille. Après quelques conseils, il termine en souhaitant la prospérité du Syndicat, soit le double de son effectif pour fin 1927.

Il est ensuite discuté l'envoi d'un ou plusieurs délégués au Congrès de l'U.R. de l'O., à Saint-Nazaire, puis procédé à l'élection des membres du bureau et la séance est levée à 11 h. 30.

Cheminots P. O.

Une grande réunion des cheminots P.-O. est projetée pour fin Avril ou courant mai, à Nantes, sous la présidence de Emile Oudin, président du Syndicat professionnel des cheminots de France du Réseau P.-O., et président de la Fédération des Syndicats professionnels des cheminots de France et des Colonies, et avec le concours du Secrétaire général de l'U.R. de l'Ouest.

Le prochain *Messageur* en annoncera la date exacte ainsi que le programme, mais dès aujourd'hui que tous les cheminots catholiques y pensent et fassent autour d'eux toute la propagande indispensable en vue du succès de cette importante réunion.

Syndicat de fonctionnaires des P. T. T.

Une section du Syndicat professionnel hommes vient d'être créée à Nantes, le 31 décembre dernier ; un bureau a été formé, plusieurs réunions ont eu lieu, et l'on projette pour mars, sans doute, une première réunion importante avec le personnel féminin des P.T.T.

Tout laisse espérer que de cette réunion il en sortira des résolutions importantes et que bientôt il existera un groupement imposant à l'U. R. de l'O.

Déjà plusieurs camarades des villes de la zone de l'U. R. demandent leur adhésion, souhaitons qu'elles soient suivies de nombreuses autres.

Le secrétaire général de l'U. R. de l'O. assistera à cette réunion.

Section des Dames

Syndicat
des Dames employées
du Commerce et de l'Industrie

Permanence : 16 bis, rue Talensac

Téléphone 34.09

La Vie Syndicale

JE N'AI PAS LE TEMPS

C'est un refrain qui revient sur toutes les lèvres, à l'heure actuelle, particulièrement, avouons-le entre nous et tout bas, sur les lèvres féminines.

A toute demande d'effort, de travail pour le bien commun, soit au Syndicat, soit dans

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de
Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

une autre œuvre, combien de fois est-elle faite, en cette réponse si aisée, si vite dite : « Je n'ai pas le temps. »

A tout désir intime de donner un peu plus de notre vie au bon Dieu, de ne pas nous contenter du strict nécessaire, de ce que nous sommes rigoureusement obligées de faire, c'est encore avec la même parole que nous calmons la plainte de notre conscience : « Je voudrais bien... mais je n'ai pas le temps... »

Nous pouvons, du reste, observer là un phénomène bizarre : en général, moins les gens sont occupés, moins ils se dépensent pour autrui, plus ils répètent à qui veut les entendre le lamentable : « Je n'ai pas temps... »

Et le plus triste, c'est que très souvent c'est vrai.

Qu'est-ce donc que le temps et comment peut-on arriver à « en avoir ? »

Le temps, c'est ce qu'il y a au monde de plus rapide. C'est un tissu impalpable et fuyant sur lequel nous devons ouvrir une broderie immortelle. Dieu nous le donne à cette minute. Il peut nous le retirer à celle qui suit... Et c'est chose si précieuse, qu'il nous en sera demandé compte, jusqu'à la dernière seconde, jusqu'à notre dernière respiration...

« Mais le temps passe si vite que je n'en ai jamais assez pour tout ce que je veux faire et que le soir arrive, alors que ma tâche est loin d'être achevée... »

D'un certain côté je vous en félicite, car, alors, vous ne connaissez pas cette chose stupide qui dénote un si grand vide intérieur : l'ennui, mais, d'un autre côté, à cette bousculade générale de votre vie, il y a peut-être une cause et un remède. Voulez-vous que nous les cherchions ensemble ?

Comment faites-vous pour votre argent ? Est-ce que vous puisez à tort et à travers dans votre caisse sans savoir où vous allez ? J'espère bien que non ; vous réglez votre dépense suivant vos revenus et les besoins de votre famille.

Il en est de même du temps, du précieux temps. Régions-en l'emploi et nous en trouverons pour tout ce qui nous est demandé : le temps de la prière ; le temps de la messe dans la semaine, lorsque faire se peut ; le temps d'entrer un quart d'heure, ou même deux minutes à l'église au cours de votre journée...

Le temps d'une courte lecture qui fasse vivre notre âme et notre intelligence...

Le temps de remplir avec exactitude et régularité nos devoirs d'état, familiaux et professionnels...

Le temps de nous donner généreusement à nos devoirs de charité et d'apostolat... Ayons un règlement de l'emploi de notre temps et nous verrons augmenter son rendement.

Pour nous en convaincre ramassons-en les miettes « afin que rien ne se perde », consacrons ces miettes à un travail déterminé, ouvrage, lecture, etc... et nous serons émerveillées du résultat obtenu.

C'est ainsi qu'elles font celles qui trouvent le temps de tout faire et qui font tout bien.

Régions notre vie pour lui faire rendre tout ce que le bon Dieu en attend, pour donner à cette vie sa valeur sociale.

Que de choses utiles nous pourrions dire encore là-dessus, mais la place nous est mesurée et puis... je n'ai pas le temps !

Convocation

Le prochain Cercle d'Etudes aura lieu le dimanche 13 février, à 8 h. ¼ très précises, 18, rue Talensac.

Causeries à des jeunes filles

JEUNES FILLES

Jeune fille, la grâce emplit tes dix-sept ans. Ton regard dit : Matin, et ton front dit : Printemps.

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5%, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

COSTUMES pour HOMMES
SUR MESURES

TOUS LES TISSUS

9, rue Boileau, 9
BONNETERIE - CHEMISERIE - LINGERIE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

CONFECTIONS
POUR DAMES

Ces deux vers de Victor Hugo viennent à l'esprit au début de ces causeries sur la vie de la jeune fille et de ses devoirs d'aujourd'hui.

Vous êtes, en effet, Mesdemoiselles, au matin, au printemps de votre vie. L'école n'est pas encore bien loin derrière vous. Vous en êtes sorties, il y a quelques mois, quelques années peut-être. Et maintenant vous voici lancées dans la vie, privées du soutien indispensable pour suivre tout droit le chemin qui s'ouvre devant vous.

Quand vous étiez enfants, vous aviez l'école d'une part, votre famille de l'autre. Celle-ci était le refuge où votre faiblesse aimait à venir s'abriter.

Dans quelques années, lorsque vous aurez fondé un foyer, vous trouverez dans vos maris le compagnon qui vous guidera, qui vous protégera afin que votre pied ne heurte pas les écueils de la route. Ils vous aideront, vos maris, à vivre tout simplement votre vie de femme, c'est-à-dire d'épouse et de mère.

Pour l'instant, vous vivez au sein de la rude mêlée du monde des travailleurs. Vous apprenez un métier, vous l'exercez déjà avec habileté, qui vous permettra d'apporter votre contribution au budget familial et de subvenir à vos besoins. Vous vivez à l'usine, à l'atelier, au magasin, au bureau. Vous ne connaissez plus cette direction de tous les instants qui est particulière à l'école. Vos parents cessent de vous traiter comme les enfants que vous étiez hier. Vous jouissez d'une certaine liberté.

Cette liberté, sachez en user avec modération, sachez l'utiliser au mieux de votre formation morale. Si vos parents ont égard au premier épanouissement de votre personnalité, il ne s'ensuit pas que vous n'êtes plus soumises à leur autorité. Ne profitez donc pas de cette liberté pour vous affranchir de toute direction d'où qu'elle vienne. Laissez-vous guider par vos parents, par ceux ou celles qui s'intéressent à vous.

Vous traversez avec une belle insouciance cette période de votre existence qui sépare votre enfance de votre mariage. Vous vous avancez heureuses, légères, confiantes, sans voir les obstacles du chemin. Votre faiblesse qui s'ignore cherche et appelle les sympathies, vous êtes avides d'affection. Irréfléchies, inconscientes de tous ces périls qui vous entourent, vous vous avancez toujours plus hardies, toujours plus charmantes.

Ah! Mesdemoiselles, défiez-vous, défiez-vous de vous-mêmes, défiez-vous des autres!

Vous êtes à l'âge heureux où l'on vit d'enthousiasme, de générosité et aussi d'illusions. Vous vous imaginez volontiers que le monde est comme vous-même. Vous l'éclaircissez, il est vrai, de votre charme, de votre délicatesse, de votre pureté. Votre jeunesse est éclatante. On sent, comme l'a dit René Bazin, que lorsque vous êtes, la rue a perdu une grâce.

Défiez-vous de vous-mêmes, précisément parce que vous avez ce privilège d'être jeunes, d'être attachantes. Le monde n'est pas ce que vous croyez. Il n'est que laideur et corruption. Le monde n'est que boue. Soyez comme l'hermine qui veille à ne jamais souiller sa blanche fourrure.

Défiez-vous de vous-mêmes, parce que vous autres, femmes, vous vivez surtout

par le cœur. Ce cœur qui fait votre puissance et votre noblesse, ce cœur qui fait que vous ne valez que par lui, ce cœur qui ne demande qu'à se dépenser, qu'à se donner, conservez-le toujours pur et généreux. Ce n'est pas aux dons de l'esprit, ni à la richesse du vêtement, qu'on apprécie une femme. Non, c'est à la qualité de son cœur. Aussi, telle petite employée qui s'en va à son travail obscur, voilée de sa modestie, est peut-être une sainte, une héroïne, tandis que telle autre personne, plus spirituelle, plus brillante, plus richement vêtue n'est qu'une misérable. L'une aura préservé son cœur de toute souillure, tandis que l'autre l'aura dépravé à quelque contact malfaisant.

Défiez-vous des autres. Beaucoup ne s'intéressent à vous que parce qu'ils vous considèrent comme une proie facile. Soyez donc toujours sur vos gardes. Veillez sans cesse. Evitez toute familiarité avec vos camarades de travail. Cette familiarité tolérée par vous deviendrait vite pour eux prétexte à toutes sortes de licences.

Défiez-vous de la mode, des usages admis aujourd'hui. Si vous voulez, du moins pour le temps qui vous sépare du mariage rester *jeunes filles*, ne sacrifiez point trop aux mœurs de notre époque. Restez ce que vous êtes, femmes, et ne vous masculinisez pas à plaisir. Ne croyez pas que vous serez plus sympathiques lorsque votre chevelure, l'une de vos parures, sera tombée sous les ciseaux du coiffeur. Les jeunes gens à qui vous prétendez plaire par cette stupide immolation sur l'autel de la mode, au fond se moquent de vous. Restez jeunes filles et ne nous présentez pas des nuques de guillotines. Aujourd'hui, les femmes ont la manie de vouloir tout écarter, cheveux et jupes. Sur ce chapitre, restez encore dans la note qui convient. Ne vous affublez pas de ces robes problématiques qui font demander à ceux qui vous voient : « Est-ce que ce sont des jeunes filles ou des jeunes gens revenant d'une partie de foot-ball ou d'une séance de sport en plein-air ? »

Défiez-vous de la mode. Loin d'ajouter à votre grâce, elle vous couvre souvent de ridicule. Elle vous rend plaisantes, non dans le sens où vous pourriez l'entendre, c'est-à-dire plus agréables à regarder, mais dans celui qu'elle fait de vous un objet de moquerie.

Les jeunes gens vous observent, c'est un fait. Mais le plus souvent pour saisir vos travers, ce qui peut prêter à rire en vous. Soyez certaines qu'alors ils ne se gênent pas pour s'amuser, et de bon cœur, à vos dépens.

(A suivre).

Maurice LIGOT.

Avis très important

Par une omission regrettable, les nouvelles cartes vertes, dont la présentation donne droit à l'escompte, ne portent pas : « *Syndicat des Dames employées de Commerce et de l'Industrie* ». Que toutes celles qui ont des cartes neuves veuillent bien passer à la Permanence pour qu'on y appose le cachet du Syndicat. Autrement, les commerçants seraient en droit de leur refuser les avantages consentis au Syndicat.

Bibliographie

Les livres nouveaux de notre Bibliothèque :

Le Christ dans nos frères, Raoul Plus, S. J. — *La bonne souffrance*, François Coppée. — *Monique*, Paul Bourget. — *L'ombre du clocher*, Charles Géniaux. — *Un peu, beaucoup, passionnément*, Lescot.

Note concernant le placement

Nous prions celles de nos amies qui usent du Bureau de Placement, de bien vouloir nous tenir exactement au courant de leur situation journalière. Trop souvent, nous ignorons le résultat des offres qui leur sont transmises et nous remarquons que certaines ne nous avertissent même pas des emplois qu'elles trouvent en dehors de nous, nous obligeant ainsi

à continuer des démarches devenues inutiles.

Désormais, les demandes d'emploi devront être renouvelées chaque semaine; passé ce délai, nous supposons que les démarches non renouvelées auront reçu satisfaction.

Famille Syndicale

Mlle Cizeau, notre si dévouée permanente, vient de perdre son frère, M. Fernand Cizeau, décédé le 31 décembre.

Mme Ollu-Louet vient de perdre sa mère, Mme Louet, décédée le 3 janvier.

Mme Bodin, trésorière de la section de Chantenay, vient de perdre sa belle-mère, Mme Bodin.

Nous assurons nos amies si éprouvées de nos ferventes prières et nous leur offrons, ainsi qu'à leurs familles, nos bien sincères condoléances.

Syndicat de l'Aiguille

Convocations

Réunion générale des sections, Habillement et Lingerie, le dimanche 20 février, à 17 heures, 6, rue de Bel-Air. (Conférence de M. Lynier.)

Réunion spéciale de la section Habillement le dimanche 6 mars, à 17 heures, 6, rue Bel-Air, afin de préparer la vente de charité et la tombola.

Nécrologie

Le 28 décembre, la section de l'Habillement avait le regret de perdre une de ses plus anciennes syndiquées.

Mlle Durassier, depuis 1893, assurait le poste de trésorière du Syndicat; vers 1923, elle dut résilier ses fonctions pour raison de santé, mais son dévouement et sa générosité pour ses anciennes compagnes furent toujours admirables.

Nous la recommandons aux prières de toutes les syndiquées, ainsi que Mlle Dobigeon, décédée le 13 janvier, après quelques jours de maladie.

Nos plus sincères condoléances aux familles éprouvées et nos prières pour leurs chères disparues.

La Secrétaire.

Vente de charité

Le 20 mars aura lieu, salle des Travaux chrétiens, 6, rue Bel-Air, la vente de charité annuelle de la Section de l'Habillement, au profit de son secours mutuel.

Nous rappelons à nos amis et bienfaiteurs qu'ils trouveront tout ce qu'ils désirent à nos comptoirs, et que grâce à leur générosité, nous pourrions venir en aide à nos ouvrières malades ou infirmes.

La salle sera ouverte de 8 heures du matin à 18 heures.

La Secrétaire.

Cotisations

Mesdames les Trésorières de la Section de l'Habillement sont à la disposition des syndiquées tous les premiers dimanches de chaque mois, au siège social, 6, rue Bel-Air, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

Payons nos cotisations au début de l'année.

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Feltra (face au Marché)

Maison de Confiance
LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

SAINT-NAZAIRE

Le dimanche 23 janvier avait lieu, sous la présidence de Guillemot, président du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire, une réunion générale des Membres des Conseils Syndicaux de Saint-Nazaire et des environs, soit près de cinquante syndiqués, à laquelle assistait Gustave Pressensé, Secrétaire général de l'U. R. de l'O.

Il s'agissait de la préparation éloignée du 4^e Congrès de l'U. R. de l'O. qui doit tenir ses assises à Saint-Nazaire les 19 et 20 mars prochain.

Après s'être mis d'accord sur tous les points d'organisation du Congrès il fut décidé une 2^e réunion générale avec le secrétaire de l'U. R. de l'O. pour le samedi 19 février, à 8 h. 30, à la permanence, 25, place Marceau.

Tournées de propagande

Profitant de son séjour à Saint-Nazaire, le samedi 19 février, le secrétaire général visitera le dimanche 20 février les organisations de Méan, Trignac et Saint-Malo-de-Guersac.

Le matin, à 8 h. 30, à Méan, réunion du Conseil intersyndical de la région nazairienne, puis ensuite réunion à Trignac, à l'occasion de l'Assemblée générale des Syndicats. Enfin, dernière réunion, dans la soirée, à Saint-Malo-de-Guersac où s'est fondé dernièrement un Syndicat d'Ouvriers des Usines de Trignac.

LA ROCHE-SUR-YON

Le samedi 29 janvier, à 8 h. 30 du soir, le Syndicat des Cheminots-Etat avait organisé avec le Syndicat des Employés de Banque, Commerce et Industrie, une réunion, au cours de laquelle Gustave Pressensé, secrétaire général de l'U. R. de l'O., devait prendre la parole.

Après une causerie toute syndicale du secrétaire général sur la nécessité de se syndiquer et sur les moyens à employer pour la propagande, un échange de vues s'engagea, lequel, de plus en plus animé, dura jusqu'à 23 heures, heure à laquelle on se sépara.

De cet échange de vues il en sortit des résolutions, lesquelles, si elles sont mises à exécution, devront donner les plus heureux résultats pour la propagande à faire et le recrutement des différents Syndicats existant déjà ou pouvant être fondés d'ici peu.

Souhaitons que cette réunion importante, tant par les échanges de vues que par les résolutions prises, produise ses fruits et soit le départ d'une éclosion de différents Syndicats dans la Vendée, mais pour cela il faut l'union de tous.

COMPAGNIE NANTAISE

DE

NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trememoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 2.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

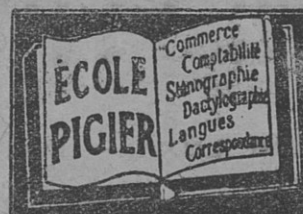
Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à placer

317 Emplois offerts du 1^{er} Octobre 1925 au 30 Septembre 1926 - 135 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITE



COUPE, COUTURE ET MODE

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

POITIERS

La Journée Sociale de Poitiers devant avoir lieu, pour 1927, le 27 février prochain, l'Union Régionale de l'Ouest y sera représentée par le Secrétaire général.

INDRET

Syndicat professionnel
de la Marine à Indret

Famille Syndicale

MARIAGE

Le 22 janvier écoulé avait lieu, en l'église paroissiale de la Montagne, à 11 heures, au milieu d'une assistance très nombreuse de camarades et d'amis, le mariage de E. Nicolas, le dévoué secrétaire du Syndicat professionnel de la Marine d'Indret.

En cette circonstance, qu'il nous permette de lui adresser, avec nos bien sincères félicitations, nos vœux les meilleurs pour lui et sa jeune épouse.

La Loi d'Encouragement national aux Familles nombreuses

L'encouragement national aux familles nombreuses a été institué par la loi du 3 août 1923.

En vertu de cette loi, toute famille de nationalité française et résidant en France, qui compte plus de trois enfants vivants légitimes ou légitimés, de moins de 13 ans, reçoit de l'Etat une allocation annuelle pour chaque enfant de moins de 13 ans à partir du quatrième.

Cette allocation annuelle, qui était de 120 francs, a été portée par la loi de finances du 29 avril 1926, à 360 francs à partir du 1^{er} janvier 1927.

Sont assimilés aux enfants de moins de 13 ans, ceux de moins de 16 ans pour lesquels il a été passé un contrat écrit d'apprentissage ou qui poursuivent des études dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou bien qui sont infirmes ou atteints de maladie incurable. Toutefois, les parents assujettis à l'impôt général sur le revenu ne bénéficient pas de la loi d'encouragement. (Pour payer l'impôt général sur le revenu, le chef d'une famille de quatre enfants devrait disposer de revenus annuels totaux supérieurs à 22.000 francs.)

En outre, les allocations prévues par cette loi ne se cumulent pas avec les indemnités pour charges de famille allouées à leur personnel par l'Etat, le département, les communes et les services publics, non plus qu'avec celles accordées par la loi d'assistance aux familles nombreuses du 14 juillet 1913.

Contrairement à ce qui est le cas pour les allocations de la loi d'assistance de 1913, les allocations de la loi d'encouragement sont un droit pour les chefs de famille nombreux. Ils n'ont point à les solliciter de la bienveillance du Conseil municipal, mais uniquement à prouver qu'ils remplissent les conditions prévues.

Optez pour la loi d'encouragement

Les bénéficiaires de la loi d'assistance ont d'ailleurs intérêt à demander leur radiation du bénéfice de cette loi et leur inscription au nombre des bénéficiaires de la loi d'encouragement, car les allocations de celle-ci sont plus élevées. Ce droit d'option, prévu implicitement par la loi, vient d'être confirmé officiellement par une circulaire du ministre de l'Hygiène.

Formalités à remplir

Pour recevoir les allocations de la loi d'encouragement, les intéressés doivent remettre à la mairie de leur résidence les pièces suivantes :

1° Une déclaration, sur papier non tim-

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 16 - NANTES

TÉLÉPHONE : 8.07 - 16.66 - 21.50

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT

BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

bré, indiquant ses nom, prénoms, profession, nationalité, adresse, lieu et date de naissance, ainsi que ceux de ses enfants de moins de 13 ans ;

2° Un bulletin de naissance pour chacun des enfants de moins de 13 ans ;

3° Un certificat du percepteur, délivré gratuitement, établissant qu'ils ne sont pas inscrits au rôle de l'impôt général sur le revenu ;

4° Un certificat de vie concernant les enfants résidant dans la commune établi sur papier libre (art. 23 de la loi de finances du 19 décembre 1926).

Le maire délivre un récépissé de la demande, et la date de ce récépissé est le point de départ du droit à l'allocation. Il transmet le dossier au préfet ; celui-ci se fait adresser, s'il y a lieu, un certificat de vie concernant les enfants qui ne résident pas dans la commune du demandeur et, dans le délai d'un mois, il fait savoir au maire si l'intéressé remplit bien les conditions prévues par la loi et s'il est, en conséquence, admis à recevoir les allocations.

Les allocations sont dues à compter de la date du récépissé de la déclaration délivrée par le maire ; elles sont payables par mois à terme échu (art. 88 de la loi de finances du 19 décembre 1926).

Ainsi qu'on le voit, les formalités imposées aux chefs de famille ne sont pas exagérées et ne dépassent pas les limites nécessaires pour empêcher la fraude.

Les chefs de famille nombreux peuvent donc recevoir, à partir du 1^{er} janvier 1927, un témoignage sérieux et tangible de la reconnaissance du pays, s'ils prennent la peine de demander, le plus tôt possible, les allocations auxquelles ils ont droit.

DOCUMENTATION

Application de la loi de 8 heures dans les industries du vêtement couture

Un décret en date du 1^{er} septembre 1926, publié au « Journal officiel » des 6-7 septembre 1926, page 10.027, a modifié le décret du 12 décembre 1919, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures dans les industries du vêtement.

La loi de huit heures prévoit certaines dérogations pour les travaux urgents auxquels l'établissement doit faire face (surcroits extraordinaires de travail).

Cette limite à fixer dans chaque cas, de concert entre le ministère du Travail et le ministère qui ordonne les travaux.

Ancien texte. — « Cent vingt heures par an au minimum, réparties par moitié sur :

- 1° Quinze samedis au maximum par an ;
- 2° Soixante journées autres que le samedi. »

Nouveau texte. — « Cent vingt heures par an, réparties sur 120 jours au maximum sans que, par suite de cette dérogation, le repos d'une demi-journée par semaine, dans les établissements où le régime hebdomadaire de travail comporte ce repos, puisse être supprimé plus de quinze fois dans l'année. »

Ce nouveau texte, ainsi que le texte ancien, limite à quinze le nombre des jours où l'utilisation des heures supplémentaires supprimerait le repos de la demi-journée ; mais le texte nouveau présente sur l'ancien cet avantage que l'employeur n'est plus obligé, en cas de surcroît extraordinaire de travail exigeant l'utilisation du crédit

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier
19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

total des heures supplémentaires, de supprimer quinze fois par an la semaine anglaise ; il peut répartir ces heures supplémentaires sur les autres journées de la semaine et laisser au personnel le bénéfice de la semaine anglaise.

Un jugement anglais sur les Syndicats chrétiens

Nous avons déjà fait mention, en son temps, des déclarations faites par M. Church, secrétaire des « Trade-Unions » anglaises, qui, après un voyage d'études en Allemagne, avait donné son opinion sur le mouvement syndical chrétien en Allemagne. M. Church vient maintenant d'adresser au parti travailliste, ainsi qu'au Conseil des Syndicats anglais, un rapport sur les impressions rapportées de son voyage, qui avait tout spécialement pour but de s'informer sur la nature et les buts des Syndicats chrétiens. Il regrette que les Syndicats allemands, affectés d'ignorer une minorité si importante du mouvement ouvrier allemand telle que la constitue la Confédération chrétienne. Il insiste sur le fait, qu'en Allemagne, les Syndicats chrétiens ne sont pas des organisations confessionnelles, qu'ils collaborent, le cas échéant, avec les Syndicats socialistes, qu'ils ne sont nullement réactionnaires et que leur activité n'affaiblit pas le mouvement ouvrier comme tel. Il constate finalement que les Syndicats chrétiens constituent une véritable force dans la vie publique d'Allemagne et que les Syndicats anglais se doivent d'en tenir compte. Sans égard aux rapports qui existent en Allemagne entre Syndicats socialistes et Syndicats chrétiens, la reconnaissance des Syndicats ouvriers doit dépendre en dernière ligne, non de leurs croyances religieuses ni de leurs tendances politiques, mais des buts qu'ils poursuivent. Le but des Syndicats chrétiens d'Allemagne semble être le même que celui des Syndicats anglais. Ce qui les sépare, ce sont uniquement les différences de méthodes. M. Church en conclut que des pourparlers sont nécessaires entre les deux grandes organisations en vue d'une entente.

(Le Syndicaliste Indépendant).

Les Élections Prud'homales

Voici quelques chiffres sur les résultats des élections :

SECTIONS COMMERCIALES

A Saint-Germain-en-Laye, Gurguechon, président de la section, a été réélu par 114 voix contre 26 à ses deux concurrents réunis, et à Versailles, notre camarade Martenot a été réélu par 125 voix, sans concurrent. A Argenteuil, le conseiller sortant, membre du Syndicat, ne se représentait pas.

De province, une vingtaine de villes nous ont fait parvenir des résultats intéressants. En faisant le tour de la France, signalons particulièrement :

Lille. — Dans la première catégorie, Blanquart est élu par 211 voix contre 117 à un indépendant et 103 au cégétiste ; les candidats de la C.F.T.C. obtiennent une belle minorité dans les deux autres catégories.

Calais. — Vieillard (1^{re} cat.), par 197 voix, et Côme Franchi (2^e cat.), par 56 voix, sont réélus sans concurrents.

Arras. — Hauwel et Salacroux sont élus sans concurrents.

Rouen. — Panel (1^{re} cat.) et un indépendant (2^e cat.), soutenu par la C.F.T.C., sont élus.

Le Mans. — Chapelon (1^{re} cat.) est élu par 154 voix contre 23 au cégétiste ; dans la deuxième catégorie, Rébeillard et Pasquier sont élus par 27 voix contre 4 à un cégétiste.

Rennes. — Rouillaux et Picoux (1^{re} cat.) sont brillamment élus par 245 et 198 voix, contre 70 voix à un cégétiste.

Nantes. — Dans la première catégorie, Foulon, par 830 voix contre 679, est élu contre le conseiller cégétiste sortant ; dans la deuxième catégorie, Ricordel est réélu par 267 voix contre 137 au cégétiste.

Fougères. — Chemin et Place (1^{re} cat.) sont élus sans concurrents.

Tours. — Dans la première catégorie, le candidat indépendant, soutenu par la C.F.T.C., est réélu par 186 voix contre 62 au cégétiste. Dans la deuxième catégorie, Marchand est élu par 33 voix contre 21 au cégétiste, en remplacement de notre camarade Gabillon, décédé entre les deux tours.

Bourges. — Dans la première catégorie, Mlle Breuillet est élue par 54 voix, battant le conseiller cégétiste sortant, qui n'a que 23 voix ; l'unitaire en obtient 35. Dans la deuxième catégorie, Gambade est élu par 3 voix contre 3 à l'unitaire sortant. Deux sièges sont ainsi conquis.

Marseille. — Les candidats indépendants, soutenus par la C.F.T.C., sont élus à une grosse majorité.

Grenoble. — Dans la première catégorie, Perrot est élu par 77 voix contre 66 au conseiller cégétiste sortant ; dans la deuxième catégorie, nos candidats obtiennent 105 voix contre 116 à un cartel de cégétistes et d'indépendants.

Vienne. — Gindre (1^{re} cat.) est élu par 65 voix sans concurrent ; dans la deuxième catégorie, Dupraz-Paquet est élu par 4 voix contre 1 au candidat soutenu par les deux C.G.T. !

Saint-Etienne. — Thévenon et Reynaud (1^{re} cat.) sont élus par 290 voix contre 219 aux cégétistes ; Malescourt (2^e cat.) est élu par 212 voix contre 154 au cégétiste.

Lyon. — Dans la première catégorie, nos candidats obtiennent une belle minorité (350 voix) contre les élus d'un cartel comprenant la C.G.T., la C.G.T.U. et un groupement indépendant (410 voix) ; dans la deuxième catégorie, les candidats soutenus par la C.F.T.C. et un groupement indépendant sont élus par 339 voix contre 131 aux candidats de la C.G.T. et de la C.G.T.U.

Besançon. — Beauquier (1^{re} cat.) et un indépendant (2^e cat.) sont élus sans concurrents.

Reims. — Lepointe (1^{re} cat.) est très brillamment réélu par 267 voix contre 106 au cégétiste ; Lambert (2^e cat.) est élu par 75 voix contre 52 au cégétiste.

Signalons enfin qu'à Caen un candidat indépendant a été élu avec l'appui de nos camarades et qu'à Bordeaux, à Agen et à Troyes, nos candidats, bien que n'ayant pas réussi cette fois-ci, obtiennent néanmoins un nombre très intéressant de voix.

SECTIONS OUVRIÈRES

Nous avons signalé le brillant succès de Mlle Bardot, réélue par 273 voix, contre 78 et 28 à ses concurrentes cégétiste et unitaire ; il y a six ans, Mlle Bardot avait été élue, au scrutin de ballottage, par 97 voix contre 92 à la cégétiste. Ces chiffres montrent, mieux que tous les commentaires, les progrès réalisés par les syndicats féminins.

Nous ne pouvons donner le détail de toutes les élections en province ; mais signalons qu'à Versailles nos camarades ont fait élire deux ouvriers, sur cinq catégories. Les candidats de la C.F.T.C. ont été élus à Marseille (5^e cat.), Tourcoing (1^{re} cat.), Halluin (2^e cat.), Arras (2^e cat.), Rennes (3^e cat.), Angoulême (quatre élus sur cinq catégories), Vienne (trois élus sur cinq catégories), Blois (section du Livre), Alès (section des Tissus).

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSE.

Maison LEGLAS MAURICE

LEGLAS MAURICE & JAMIN

SUCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet